

CONSEIL CONSULTATIF

PROCES-VERBAL DU 11 MARS 2022



CONSEIL CONSULTATIF
SÉANCE DU 11 MARS 2022

Conseillers en exercice : 35

Présents : 33-35

Votants : 33

L'an, deux mille vingt-deux, le onze mars à 18 heures, le Conseil consultatif de la commune de Saint-Pol-sur-Mer s'est réuni en Mairie protocolaire – salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire.

Monsieur Briche, secrétaire de séance procède à l'appel.

Présents : M. CLAEYS Christophe - M. DEGUINES Dominique - Mme LENOIR Marjorie – M. MEENEBOO René – Mme OUGHAZDI Cindy - M. BOUREY Luc - Mme LEFEBVRE Nathalie - M. MERSSEMAN Olivier – Mme TABIBOU Salmata - M. HAUDIQUET Roland - M. DEBAVELAERE Jean-Luc - Mme GOURDEN Marie-Claire - M. MASURE Philippe - Mme CATOIRE Annick - M. CLEMENT FABIEN - Mme CABARET Martine - Mme LAMIRAND Laurence - Mme MAES Nathalie - Mme VERHAEGHE Laurence - - M. NICOLLE Thomas - Mme DAHMANI Fatiha - Mme ANDRIES Camille – Mme MANIER Francine - M. VAMPOUILLE Emmanuel - Madame DEFRANCE Nadine - Mme VAN DEN BROECKE Sabrina – Mme KUZNIEWSKI Anne - M. NAVE Adrien - M. BRICHE Tanguy - M. COEUGNART Albert - Mme LEGROS Nathalie - Mme VANDORME Catherine – M. BAYRAKTAR Özkan - Mme VARLET Virginie.

Pouvoirs de : Mme DUMARQUEZ Valérie à M. MEENEBOO René
Mme KUZNIEWSKI Anne à M. NAVE Adrien

Absents : Mme DAHMANI Fatiha, Mme ANDRIES Camille

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS RELATIFS AUX PROPOS D'OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Maire :

Bonsoir à tous,

Dans ce propos introductif, il m'est impossible de ne pas revenir sur les terribles événements qui se déroulent actuellement en Ukraine. Certes, Saint-Pol-sur-Mer se trouve à plus de 2 000 kilomètres de Kiev mais Saint-Pol-sur-Mer a décidé de ne pas rester les bras croisés face à un drame humain qui se joue, évidemment, aux portes de l'Europe. Ainsi, la commune a lancé un appel aux dons durant la semaine passée et un camion entier est déjà parti. Avec United riders, une ONG indépendante et apolitique, et là je tiens à remercier Roland Haudiquet qui a fait un lien formidable entre cette association et la commune, une chaîne de solidarité va se mettre en place. Mercredi prochain, pour information, le 16 mars le hall de la mairie protocolaire servira de point de réception pour l'association de 16 heures, à 19 heures. Nous encourageons tous les saint-polois à amener leur pierre aussi modeste soit-elle à l'édifice de l'humanitaire.

Le rôle de notre ville ne va pas s'arrêter là puisque, depuis aujourd'hui, des réfugiés ukrainiens vont pouvoir bénéficier d'un abri à l'hôtel Première Classe. Les 140 places de l'établissement seront mises à leur disposition aussi longtemps que le contexte le nécessitera. Cette main tendue correspond parfaitement aux valeurs républicaines qui caractérisent Saint-Pol-sur-Mer et notamment la solidarité. Je ne doute pas, évidemment, de l'accueil que leur réserveront les saint-polois.

L'autre actualité, c'est bien sûr le carnaval. Pour ceux qui ont manqué un épisode, je rappelle que les municipalités ont pris la décision commune de ne pas l'organiser bien qu'il n'ait pas été interdit. Une partie de la population du Dunkerquois s'est donc donnée rendez-vous dans notre ville le 20 février. Il n'était pas question de fermer les yeux sur ces centaines de personnes dans les rues et j'ai donc pris la décision de me rendre sur place, en civil, accompagné de Cacaille, notre tambour-major. Je peux donc vous dire que la bande de Saint-Pol-sur-Mer annulée s'est parfaitement déroulée !

Toutefois, et il est de notre devoir de le rappeler, n'oublions pas l'essentiel : la santé de chacun d'entre nous. Or, les cas de Covid repartent à la hausse depuis peu, particulièrement dans le dunkerquois. Le calendrier est troublant. J'en appelle donc une nouvelle fois au maintien de la vigilance de chacun.

Au rayon des bonnes nouvelles, notons également l'avancée des travaux au cœur de la cité des Cheminots. Le 15 décembre, j'avais participé au lancement symbolique de la destruction des premières maisons rue Miternique. Près de trois mois plus tard, le symbole a laissé place au travail de fond et le visage des quartiers pour ses 100 ans est en train de se transformer. J'en profite d'ailleurs pour vous rappeler que la randonnée pédestre dans le cadre du centenaire de la cité reste ouverte à tous.

Autre info, notre conseil municipal des enfants s'est rendu à l'Assemblée Nationale le 7 février accompagné de Marjorie, Salmata, Stéphanie et Sabrina. Nos jeunes saint-polois ont pu découvrir les coulisses de ce pilier de la République et de la Démocratie.

Enfin, j'aimerais terminer ce propos introductif en mettant en avant un de nos commerces. Vous l'avez tous constaté, Bouve a ré-ouvert récemment ses portes. A l'intérieur, les produits restent évidemment de qualité mais, à l'extérieur, quelque chose a changé... Oui, la façade ! La façade a changé, elle a été rénovée. De quoi redonner un peu d'allant à notre rue de la République. Une initiative à méditer, à accompagner et assurément un exemple à suivre...

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS RELATIFS A L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL CONSULTATIF DU 6 DÉCEMBRE 2021.

Monsieur le Maire : Voilà pour ce propos introductif. Nous allons donc désormais commencer par l'approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre.

Donc, il y a un certain nombre de demandes de corrections qui sont parvenues au secrétariat général, les modifications ont été effectuées et je vous demande d'approuver ce procès-verbal en apposant vos signatures sur la feuille qui doit circuler actuellement.
Oui, Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Merci Monsieur le Maire.

Oui, sur ce procès-verbal, effectivement des remarques qui ont été envoyées au service, que je remercie pour la rédaction, que je remercie aussi pour la bonne prise en compte des différentes modifications que nous avons demandées. On a envoyé le mail malheureusement ce matin pour des raisons professionnelles et je remercie, je les remercie de leur réactivité et de la bonne prise en compte de ces demandes.

Sur le fond, revenir peut-être sur la délibération qui a été votée, celle des modifications des commissions pour vous dire qu'effectivement après cette délibération, nous avons saisi le contrôle de l'égalité dont vous avez été destinataire et mis en copie. Espérons que cette procédure permette l'intégration de Madame Manier, à qui je souhaite la bienvenue, dans les nouvelles commissions et que cela puisse permettre d'intégrer l'ensemble des élus de ce conseil municipal de manière à ce que la vie démocratique puisse bien fonctionner.

Sur les autres points donc, c'était des points sur les délibérations mais c'est pris en compte. Sinon, sur le fond du procès-verbal, nous nous abstenons puisqu'il y a certains propos pour lesquels nous ne pouvons être d'accord, en tout cas des déformations, des fake-news ou des grossièretés qui ont pu être... des caricatures qui ont pu être dites dans ce procès-verbal et c'est pourquoi nous n'approuvons pas sur le fond des propos qui ont pu être tenus.

Voilà Monsieur le Maire, je vous remercie.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE AU REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL.

Monsieur le Maire : Délibération numéro une, le remplacement d'un membre du Conseil.

Alors, suite à la démission de Christian Hutin du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer le 13 décembre 2021, Monsieur Lionel Pain a été appelé à siéger en tant que membre suivant sur la liste majoritaire.

Monsieur Lionel Pain a lui-même renoncé à exercer son droit au mandat municipal pour des raisons de santé et donc effectivement, je suis ravi d'accueillir aujourd'hui Francine Manier qui était la suivante sur la liste « Restons Saint-Polois ». Ravi de t'accueillir Francine tout simplement.

Est-ce que quelqu'un a des remarques sur ce sujet ?
On est d'accord.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du vendredi 11 mars 2022**

Délibération : N° 01/2022

Objet : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué

Considérant la démission de Monsieur Christian HUTIN, conseiller municipal, du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer prenant effet le 13 décembre 2021 ;

Vu l'article L.270 du Code Electoral stipulant que « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque raison que ce soit » ;

Considérant que Monsieur Lionel PAIN, candidat inscrit sur la liste immédiatement après, a renoncé à exercer son mandat municipal en le signifiant par courrier le 4 janvier 2022 ;

Madame Francine MANIER, suivante sur la liste « Restons Saint-Polois », venant directement après Monsieur Lionel PAIN, est appelée à siéger comme conseillère municipale au sein du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

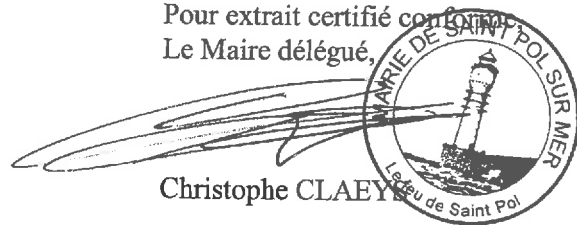
Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué;

DÉCIDE :

- De prendre acte de l'installation de Madame Francine MANIER comme nouvelle conseillère municipale.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire délégué,

Christophe CLAEYS



Délibération adoptée à l'unanimité

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil consultatif
convoqué le vendredi 4 mars 2022
pour la séance du vendredi 11 mars 2022

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 34
Nombre de Conseillers présents ... : 32
Nombre de procurations..... : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseillère
Madame CATOIRE Annick	Conseillère
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère
Madame CABARET Martine	Conseillère
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère
Madame ANDRIES Camille	Conseillère
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère
Madame VARLET Virginie	Conseillère
Monsieur COEUIGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseillère

Absents- Excusés :

Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DUMARQUEZ a donné pouvoirs à M. MEENEBOO et Mme KUZNIEWSKI à M.NAVE.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA DESIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITÉ D'ATTRIBUTION DU PROJET D'INITIATIVE CITOYENNE

Monsieur le Maire : Deuxième délibération, la désignation de représentants de la commune au comité d'attribution du projet d'initiative citoyenne (PIC) pour 2022.

Ce dispositif, pour rappel, est porté par le service politique de la ville et a pour objectif de venir soutenir des microprojets portés par des groupes d'habitants ou des associations de proximité. L'attribution de ces financements se décide, après étude des projets, au sein d'un comité d'attribution.

Jusque 2021, Madame Salmata Tabibou et Madame Annick Catoire représentaient la commune au sein de ce comité. Le contrat de ville a été prorogé pour 2022. Il en va donc de même pour le dispositif du projet d'initiative citoyenne tout simplement. Il nous faut donc aujourd'hui à nouveau désigner les représentants de la commune et donc je vous propose pour cela de réaffirmer Madame Tabibou et Madame Catoire dans ce rôle.

Y a-t'il des remarques ?

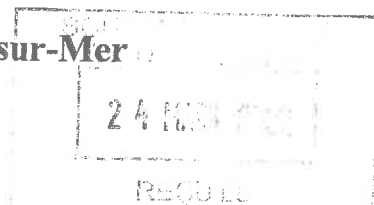
Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du vendredi 11 mars 2022



Délibération : N° 02/2022

Objet : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITÉ D'ATTRIBUTION DU PROJET D'INITIATIVE CITOYENNE

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué

Vu la délibération n° 016/15 du 8 juin 2015 approuvant l'adoption du Contrat de Ville, déclinaison Saint-Pol-sur-Mer, dans le cadre de la Politique de la Ville pour la période 2015-2020 prorogé jusqu'en 2022 ;

Vu la délibération n° 59/2021 du 6 décembre 2021 approuvant le programme d'actions du territoire Saint-Polois au titre du Contrat de Ville d'Agglomération pour l'année 2022 ;

Vu la délibération du 13 octobre 2016 de la Région Hauts-de-France, complétée le 30 mars 2017 par l'adoption du cadre d'intervention régional, en faveur d'une nouvelle forme de participation des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville via les Projets d'Initiative Citoyenne (PIC) ;

Considérant que le cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la Politique de la Ville pour la période 2017-2021 a été adopté le 13 octobre 2016 et prorogé en 2022 ;

Considérant que ce dispositif, est un fonds qui vise à soutenir des microprojets portés par des groupes d'habitants ou associations de proximité pour les citoyens des quartiers de la Politique de la Ville ;

Considérant qu'au niveau communal, la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'association Villenvie et que le financement des microprojets est soumis à la validation du Comité d'Attribution du PIC, il apparaît nécessaire de désigner les représentants de la commune pour l'année 2022 ;

Il est proposé à l'assemblée de désigner Madame Salmata TABIBOU et Madame Annick CATOIRE.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CLAEYS, Maire délégué;



Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur le Maire délégué ;

DÉCIDE :

- d'approuver la désignation des représentants de la Commune au Comité d'Attribution du Projet d'Initiative Citoyenne pour l'année 2022.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire délégué


Christophe Claeys


Délibération adoptée à la majorité par :

29 voix pour : CLAEYS – DEGUINES- LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI –BOUREY – LEFEBVRE – MERSSEMAN – TABIBOU - HAUDIQUET – DEBAVELAERE – GOURDEN – MASURE – CATOIRE – CLEMENT- – LAMIRAND – MAES – VERHAEGHE – DUMARQUEZ- NICOLLE – DAHMANI – ANDRIES - MANIER - COEUGNART – LEGROS – VANDORME – BAYRAKTAR – VARLET

6 abstentions : DEFRANCE – VAN DEN BROECKE - KUZNIEWSKI – NAVE – BRICHE - VAMPOUILLE

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil consultatif
convoqué le vendredi 4 mars 2022
pour la séance du vendredi 11 mars 2022

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 32
Nombre de procurations..... : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseillère
Madame CATOIRE Annick	Conseillère
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère
Madame CABARET Martine	Conseillère
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère
Madame ANDRIES Camille	Conseillère
Madame MANIER Francine	Conseillère
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère
Madame VARLET Virginie	Conseillère
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseillère

Absents- Excusés :

Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DUMARQUEZ a donné pouvoirs à M. MEENEBOO et Mme KUZNIEWSKI à M. NAVE.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT D'UN TIERS.

Monsieur le Maire : Troisième délibération relative à la vente d'un terrain communal au profit d'un tiers.

Le Conseil de Saint-Pol-sur-Mer a voté par délibération du 24 octobre 2019 le rattachement du terrain situé au 16 rue des fusiliers marins, au domaine communal, au titre de la procédure dite de « bien sans maître ».

Monsieur Michel Lune, propriétaire du terrain qui jouxte cette parcelle de 206m² souhaite aujourd'hui pouvoir l'acquérir pour 13 200,00 euros.

Le service des domaines ayant estimé cette parcelle à 15 500,00 euros avec une appréciation de +/- 15%, je vous propose d'accéder à la demande de ce dernier mais, auparavant, je souhaite vous demander, est-ce que quelqu'un connaît Monsieur Michel Lune particulièrement ?

Non, donc est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cette cession ?

Oui, Monsieur Bayraktar.

Monsieur BAYRAKTAR : Merci Monsieur le Maire.

Le terrain qui a une façade de 5 mètres n'est peut-être pas constructible comme on en avait parlé en commission est-il judicieux comme on l'a dit également, de le céder à l'un ou l'autre des voisins. C'est un coût en moins pour la Municipalité et une visite sur place nous permet de penser que le futur acquéreur occupe déjà les lieux.

Lors du Conseil Municipal du 10 septembre 2021, nous avons voté ici même, la vente d'un autre terrain à un autre saint-polois. Aucune décote n'avait été appliquée. La vente du terrain avait été réalisée au montant estimé par la Direction générale des finances publiques.

Alors, question. Pourquoi une décote ici et pas sur une vente précédente ?

Deuxième question subsidiaire. Pourquoi une décote sur la vente du terrain que nous allons voir. Pourquoi il n'y a pas une décote sur la vente du terrain que nous allons voir sur la prochaine délibération ?

Il est vrai que nous avons une marge d'estimation de 15% mais afin de ne pas créer d'injustice envers les saint-polois et de couper court à toutes interprétations ou parti pris, ne pouvons-nous pas nous en tenir à la valeur estimée ?

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Je comprends la question Monsieur Bayraktar.

Maintenant, la réponse est plutôt facile et simple, c'est le jeu des négociations. Voilà, on a une offre effectivement qui rentre malgré tout dans l'appréciation, dans l'estimation des domaines +/- 15%. L'une des deux personnes, en l'occurrence Monsieur Michel Lune, effectivement a négocié. Après, très sincèrement on ne va pas rentrer dans un marchandage

de tapis quoi, très franchement pour une si petite parcelle et une si petite différence de négociation prix. On n'est pas rentré là-dedans effectivement.

C'est la seule explication, voilà. L'un des deux a négocié, pas l'autre.

D'autres questions ?

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

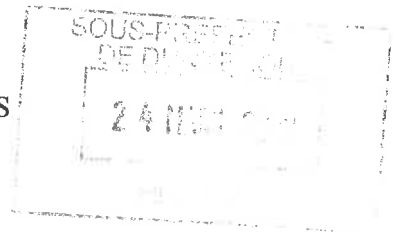
Qui s'abstient ?

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du vendredi 11 Mars 2022**

Délibération : N°03/2022

Objet : VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT D'UN TIERS

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué,



Vu la délibération n° 24/2019 du 24 octobre 2019, relative au rattachement de la parcelle cadastrée section 540 AI 295, située 16 rue des Fusiliers Marins à Saint-Pol-sur-Mer, au domaine communal au titre de la procédure de « bien sans maître » ;

Considérant l'estimation domaniale réalisée par la Direction Générale des Finances Publiques de Lille (division de l'évaluation domaniale) pour un montant de 15 500,00€ incluant une marge d'appréciation de 15% ;

Considérant le souhait de Monsieur Michel LUNE, demeurant 14 Rue des Fusiliers Marins à Saint-Pol-sur-Mer, d'accéder à la propriété de ce terrain pour un montant de 13 200,00€ ;

Il est proposé à l'assemblée d'accéder à la demande de Monsieur Lune.

LE CONSEIL CONSULTATIF,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire Délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

DÉCIDE :

- D'émettre un avis favorable à la demande de Monsieur Michel LUNE ;

AUTORISE :

- Monsieur le Maire délégué à signer tous documents techniques, juridiques, administratifs et/ou financiers nécessaires à la concrétisation de cette transaction.

Pour Extrait Certifié Conforme
Le Maire délégué

Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 32
Nombre de procurations..... : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire
Monsieur MERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseillère
Madame CATOIRE Annick	Conseillère
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère
Madame CABARET Martine	Conseillère
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère
Madame ANDRIES Camille	Conseillère
Madame MANIER Francine	Conseillère
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère
Madame VARLET Virginie	Conseillère
Monsieur COEUIGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseillère

Absents- Excusés :

Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DUMARQUEZ a donné pouvoirs à M. MEENEBOO et Mme KUZNIEWSKI à M. NAVE.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA DELIBÉRATION RELATIVE A LA VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL.

Monsieur le Maire : La transition est toute faite avec la quatrième délibération.

Cette fois-ci, c'est Monsieur et Madame Dumasy, voisins de la parcelle, qui souhaitent pouvoir acquérir une partie de 100m² pour la somme de 1 500,00 euros. Il s'agit de la parcelle cadastrée 540 AD 374, rue Antoine Watteau.

Encore une fois, on est au montant de l'estimation des domaines. Je vous propose d'accéder à la demande de Monsieur et Madame Dumasy avec la même question subsidiaire, quelqu'un connaît-il personnellement Monsieur ou Madame Dumasy?

Non. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui.

Madame VAN DEN BROECKE: Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus. Une vente d'une partie de ce terrain permet à notre groupe de revenir sur les problématiques liées à son état d'abandon. Nous vous avons déjà questionné, lors d'une précédente intervention, sur l'entretien des parcs de jeux, notamment, celui sur ce terrain qui est à la charge de la municipalité.

Ces réhabilitations sont désormais primordiales pour la sécurité de nos enfants. Nous comprenons la difficulté pour se faire livrer les matériaux mais, en cas d'accident, cela engage la responsabilité de la commune et donc, la vôtre Monsieur le Maire.

Deux problématiques liées à ce terrain doivent être traitées rapidement. L'entretien du parc de jeux et sa sécurisation, et la mise en place de clôtures et d'une vidéo protection pour empêcher l'accès au terrain qui se situe derrière.

Ces quelques remarques n'empêcheront pas notre groupe d'approuver la vente de ce terrain à Monsieur et Madame Dumasy. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Bayraktar.

Monsieur BAYRAKTAR : Alors nous ne reprendrons pas les remarques qui ont été faites tout à l'heure, il va de soi qu'elles sont valables ici pour une raison d'équité. Nous voulons juste souligner que ce terrain qui fait quand même 2 532m² et, actuellement cette parcelle accueille un terrain multisport, un boulodrome et deux bâtiments techniques. Avant de mettre en vente, il faudrait une réflexion plus globale surtout dans cette période de relogement des saint-polois. Ne pourrait-il pas servir pour y construire des logements et si c'est le cas, n'est-ce pas un désavantage de céder une partie du terrain ?

Autre remarque, pourquoi ce découpage en L. Nous savons tous qu'en cas de future construction, aménagement ou projet, un terrain biscornu c'est toujours plus difficile à organiser qu'une parcelle bien rectangulaire.

Dernière remarque, lorsqu'on regarde les images satellites du terrain, on peut voir que le voisin en question utilisait déjà cette portion, une visite sur place confirme la photo satellite. Voilà.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Bayraktar.

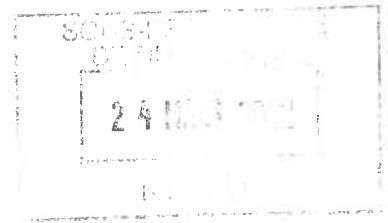
Alors, pour répondre sur tout ce qui va être relatif à l'entretien, croyez bien que nous portons un point d'honneur à ce que la ville, et vous l'avez vu et vous pouvez le remarquer, soit davantage propre effectivement. Le plan PEP'S a été relancé, une brigade de propreté a été créée, donc nous sommes à la tâche.

Concernant la deuxième réflexion Monsieur Bayraktar, je vais me permettre et puis c'est le lieu du débat démocratique, d'aller un peu à l'opposition de ce que vous dites, pourquoi ? Vous vivez tout comme moi à Saint-Pol-sur-Mer, je pense qu'on manque de verdure, donc aujourd'hui des terrains où on va aller reconstruire et on va remettre potentiellement du collectif, on va remettre même de l'individuel, etc... est ce que c'est franchement le sens de l'histoire ?

Surtout sur si peu de parcelle. Au contraire, je pense qu'aujourd'hui on doit respirer, on doit reverdir Saint-Pol-sur-Mer et quand on me propose effectivement sur un terrain d'aller y bâtir quelque chose, on y regarde à deux fois et on en reparlera ensemble en commission, etc... avec un grand plaisir. Voilà la position qui est la nôtre en fait aujourd'hui.

Qui vote pour ? D'accord.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
Du vendredi 11 Mars 2022**



Délibération : N° 04/2022

Objet : VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT D'UN TIERS

Rapporteur : Monsieur CLAEYS, Maire délégué

Considérant le souhait de Monsieur et Madame Victoire et Jordan DUMASY, demeurant 2 rue Jean-Honoré Fragonard à Saint-Pol-sur-Mer, d'acquérir une partie du terrain communal cadastré 540 AD 374 d'une superficie de 100 m² ;

Considérant l'estimation domaniale réalisée par la Direction Générale des Finances Publiques de Lille pour un montant de 1 500€ (Mille Cinq Cents euros) ;

Il est proposé à l'assemblée d'accéder à la demande de Monsieur et Madame DUMASY pour un montant de 1 500,00€.

LE CONSEIL CONSULTATIF,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

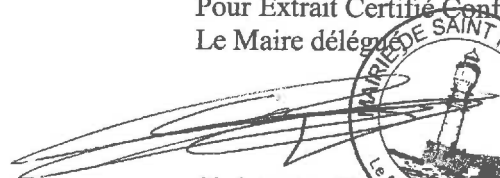

DÉCIDE :

- D'émettre un avis favorable à la demande de Madame et Monsieur Victoire et Jordan DUMASY.

AUTORISE :

- Monsieur le Maire délégué à signer tous documents techniques, juridiques, administratifs et/ou financiers nécessaires à la concrétisation de cette transaction.

Pour Extrait Certifié Conforme
Le Maire délégué


Christophe CLAEYS


Délibération adoptée à l'unanimité

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil consultatif
convoqué le vendredi 4 mars 2022
pour la séance du vendredi 11 mars 2022

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 32
Nombre de procurations..... : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseillère
Madame CATOIRE Annick	Conseillère
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère
Madame CABARET Martine	Conseillère
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère
Madame ANDRIES Camille	Conseillère
Madame MANIER Francine	Conseillère
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère
Madame VARLET Virginie	Conseillère
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseillère
Absents- Excusés :	
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DUMARQUEZ a donné pouvoirs à M. MEENEBOO et Mme KUZNIEWSKI à M. NAVE.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA DELIBÉRATION RELATIVE A LA MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES ACTIVITÉS SPORTIVES MUNICIPALES.

Monsieur le Maire : C'est une délibération relative à la modification des activités sportives municipales.

Ces activités sportives municipales et leurs tarifs ont été fixés par délibération du 19 novembre 2001.

Aujourd'hui, afin de faciliter la gestion de la régie municipale et des activités sportives municipales et surtout à la demande du comptable public, je vous propose de venir arrondir ces tarifs annuels de la manière suivante, donc les adultes saint-polois de 9,20 euros, on passerait à 10,00 euros ; pour les adultes extérieurs de 18,30 euros nous passons à 20,00 euros et pour les enfants extérieurs, nous passons de 15,20 euros à 15,00 euros.

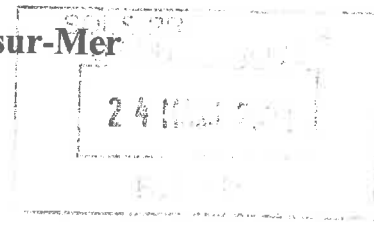
Pour rappel, évidemment ces activités demeurent gratuites pour l'ensemble des enfants saint-polois.

Y a-t'il des remarques ?

Qui vote pour ?

Très bien.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du vendredi 11 mars 2022**



Délibération : N° 05/2022

Objet : MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES ACTIVITÉS MUNICIPALES SPORTIVES

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire

Vu la délibération n° 118/2001 du 19 novembre 2001 concernant la tarification en euros des activités municipales sportives ;

Considérant qu'il y a lieu de faciliter la gestion de la régie en arrondissant comptablement les tarifs ;

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la tarification suivante :

	Anciennes tarifications	Tarifs à partir du 01/04/2022
Carte adulte Saint-Polois	9,20 €	10,00 €
Carte adulte extérieur	18,30 €	20,00 €
Carte enfant extérieur	15,20 €	15,00 €

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;



Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

DÉCIDE

- D'approuver la mise en place de la nouvelle tarification des Activités Sportives Municipales.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire délégué,


Christophe Claeys


Délibération adoptée à l'unanimité

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil consultatif
convoqué le vendredi 4 mars 2022
pour la séance du vendredi 11 mars 2022

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents ... : **32**
Nombre de procurations..... : **2**

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseillère
Madame CATOIRE Annick	Conseillère
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère
Madame CABARET Martine	Conseillère
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère
Madame ANDRIES Camille	Conseillère
Madame MANIER Francine	Conseillère

Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel Conseiller

Monsieur NAVE Adrien Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine Conseillère
Monsieur BRICHE Tanguy Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina Conseillère

Madame VARLET Virginie Conseillère
Monsieur COEUGNART Albert Conseiller
Madame LEGROS Nathalie Conseillère
Monsieur BAYRAKTAR Özkan Conseiller
Madame VANDORME Catherine Conseillère

Absents- Excusés :

Madame DUMARQUEZ Valérie Conseillère
Madame DAHMANI Fatiha Conseillère
Madame KUZNIEWSKI Anne Conseillère

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DUMARQUEZ a donné pouvoirs à M. MEENEBOO et Mme KUZNIEWSKI à M. NAVE.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA DELIBÉRATION RELATIVE A LA MODIFICATION DE LA TARIFICATION DE LA SALLE DE MUSCULATION.

Monsieur le Maire : Délibération n° 6 relative à la modification du tarif de la salle de musculation.

Ces tarifs d'accès à la salle communale n'ont pas été modifiés depuis le 5 juillet 2010 et s'élèvent à 16,00 euros pour les habitants du grand dunkerque et 35,00 euros pour les extérieurs.

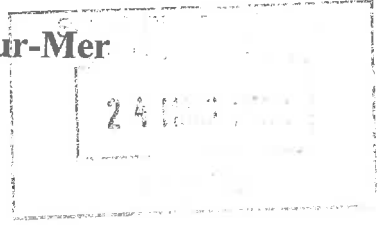
Comme vous le savez, la municipalité souhaite, en termes de politique sportive, favoriser l'accès au sport pour tous et développer notamment le sport-santé.

Face à la démocratisation de l'offre privée, il apparaît nécessaire aujourd'hui de modifier notre tarification municipale. Je vous propose donc de venir la modifier de la manière suivante : 5,00 euros par mois pour les habitants du grand dunkerque et 35,00 euros par mois pour les extérieurs.

Y a-t'il des remarques ?

Qui vote pour ?

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du vendredi 11 mars 2022**



Délibération : N° 06/2022

Objet : MODIFICATION DE LA TARIFICATION DE LA SALLE DE MUSCULATION

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué

Vu la délibération N° 055/10 du 5 juillet 2010 relative notamment aux tarifs pratiqués pour l'accès à la salle de musculation (16€ mensuel pour les habitants du grand Dunkerque et 35€ mensuel pour les extérieurs) ;

Considérant que la politique sportive de la commune repose entre autre sur la volonté d'un accès au sport pour tous mais également au sport santé ;

Considérant la démocratisation de l'offre privée, il apparaît donc nécessaire de faire évoluer la tarification municipale ;

Il est proposé à l'assemblée d'appliquer à partir du 1^{er} avril 2022 les tarifs mensuels suivants:

- 5,00€ pour les Saint Polois, Fort-Mardyckois et Dunkerquois,
- 35,00€ pour les habitants des autres communes.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

DÉCIDE

De fixer le montant de la tarification de la salle de musculation à 5,00€ mensuel pour les Saint-Polois, Dunkerquois, Fort-Mardyckois et à 35,00€ mensuel pour les habitants des autres communes, et ce à partir du 1^{er} Avril 2022.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire délégué

Christophe

Délibération adoptée à l'unanimité

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil consultatif
convoqué le vendredi 4 mars 2022
pour la séance du vendredi 11 mars 2022

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 32
Nombre de procurations..... : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseillère
Madame CATOIRE Annick	Conseillère
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère
Madame CABARET Martine	Conseillère
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère
Madame ANDRIES Camille	Conseillère
Madame MANIER Francine	Conseillère

Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel Conseiller

Monsieur NAVE Adrien Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine Conseillère
Monsieur BRICHE Tanguy Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina Conseillère

Madame VARLET Virginie Conseillère
Monsieur COEUGNART Albert Conseiller
Madame LEGROS Nathalie Conseillère
Monsieur BAYRAKTAR Özkan Conseiller
Madame VANDORME Catherine Conseillère

Absents- Excusés :

Madame DUMARQUEZ Valérie Conseillère
Madame DAHMANI Fatiha Conseillère
Madame KUZNIEWSKI Anne Conseillère

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DUMARQUEZ a donné pouvoirs à M. MEENEBOO et Mme KUZNIEWSKI à M. NAVE.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE AU BILAN INTERMÉDIAIRE 2020 – ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS DU P.L.I.E

Monsieur le Maire : Délibération n°7, je cède la main à Marjorie Lenoir.

Marjorie LENOIR : Bonsoir à tous.

La 7^{ème} délibération est relative au bilan intermédiaire 2020 lié à l'accompagnement de parcours des participants du PLIE.

Si vous me permettez, un petit rappel tout d'abord. Ce dispositif a bien pour objectif de ramener les bénéficiaires vers l'emploi et non de leur offrir un emploi pérenne. En effet, certains usagers sont malheureusement trop éloignés de l'emploi pour leur permettre de décrocher un emploi en CDI sur un marché du travail, qui je le rappelle est ultra concurrentiel. C'est donc dans cette logique d'accompagnement des usagers vers l'emploi et de lever des freins qui jonchent ce parcours, que vient s'inscrire ce dispositif. Ces emplois permettent donc aux usagers de reprendre doucement le chemin d'une vie active.

Pour ce qui est de l'après, le service emploi-insertion est là pour prendre le relais, les écouter, les conseiller et les orienter vers un emploi durable.

Revenons à l'objet de cette délibération. Il est demandé à l'assemblée d'approuver le bilan intermédiaire du dispositif « accompagnement de parcours » des participants du PLIE au 31 décembre 2020.

Le montant total des dépenses retenues à cette date s'élève à 118 410,26 euros.

Ce dispositif étant éligible au programme d'aide « Emploi et inclusion » du Fond Social Européen (FSE), Le plan de financement se décompose de la manière suivante : 71 046,16 euros du FSE, 37 697,65 euros de financement PLIE et 9 666,45 euros de financement ville.

Il vous est donc ici proposé d'approuver le coût total de cette opération.

Avez-vous des remarques ?

Oui, Monsieur Briche.

Monsieur BRICHE : Merci Madame Lenoir. Chers collègues.

Vous demandez à l'assemblée d'approuver le financement de l'adhésion de la ville au PLIE plan local pour l'insertion à l'emploi, cependant nous avons plusieurs remarques sur ce dispositif.

Tout d'abord sur son évaluation. Vous évaluez ce dispositif par rapport à la quantité d'entretiens réalisés entre janvier 2020 et décembre 2021. Jusqu'à, comme vous nous l'avez dit en commission, dix, quinze ou vingt entretiens réalisés par personne. De plus, au terme de ces entretiens, de nombreuses personnes n'obtiennent malheureusement pas de sortie positive. C'est-à-dire qu'elles n'obtiennent pas de CDD de plus de 6 mois ou de CDI ou qu'elles

ne créent pas leur entreprise. Ainsi, nous ne sommes pas dans une évaluation qualitative mais dans une évaluation quantitative.

Nous vous avons déjà interpellé en conseil municipal et en commission sur ce sujet et vous nous avez fait part des difficultés à former ces personnes qui sont loin de l'emploi. Vous nous avez expliqué qu'avant de former ces personnes à l'emploi, il fallait d'abord faire un rappel des bases comme parfois le savoir vivre, l'hygiène ou encore l'expression. Le tout en expliquant que vous vous serviez du PLIE pour atteindre ces objectifs.

Nous comprenons les difficultés que vous rencontrez et relevons que ces problèmes ne viennent pas des professionnels du PLIE, ni même des élus de Saint-Pol-sur-Mer, mais qu'il résulte des défaillances de notre système éducatif au sens large.

Ce dernier a été dégradé par les gouvernements successifs depuis des décennies et cela engendre un ascenseur social en panne avec les conséquences que l'on connaît.

Cependant, nous refusons cette fatalité et surtout la facilité.

Ainsi, nous vous proposons de réformer la gestion du PLIE afin que ce dispositif retrouve les objectifs qui doivent être les siens c'est-à-dire la formation professionnelle et surtout la réussite professionnelle pour les saint-polois.

Nous vous proposons donc d'adapter le dispositif Bonus-ville/Tremplin-aider afin d'accueillir les personnes qui ont besoin d'une remise à niveau et de concentrer le PLIE sur la formation professionnelle, notamment, à la formation dans les secteurs porteurs comme le nucléaire, les batteries électriques, le carénage ou encore la réparation navale.

Les saint-polois ne doivent plus faire vingt entretiens pour ensuite rester au chômage mais se former rapidement en étant accompagnés dans les meilleures conditions et accéder à l'emploi durablement.

Merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Briche.

J'entends les arguments qui sont recevables sauf que, comme on dit derrière et à juste titre, ce n'est pas nous qui fixons les règles du PLIE. On répond à un appel à projet et derrière, nous appliquons cet appel à projet.

Il y avait également Madame Legros qui posait une question.

Je vous en prie.

Madame LEGROS : Oui, ce n'était pas forcément une question, c'est juste une remarque.

Bonsoir à tous.

Nous sommes intervenus donc en commission. En arrivant nous n'avions pas de document, ça été rectifié en cours de route, on nous a remis donc le rapport technique en fait qui est adressé au PLIE. On ne peut que se féliciter en fait que le PLIE, qu'Entreprendre Ensemble, que l'Europe aussi accompagnent nos populations sur le territoire saint-polois, c'est extrêmement

important qu'ils soient au côté des saint-polois et au côté de notre municipalité, justement pour accompagner les gens qui sont éloignés de l'emploi.

Voilà, c'était juste pour conforter et confirmer en fait ce que fait le PLIE, Entreprendre Ensemble et l'Europe ici sur le territoire. Je crois que c'est d'autant plus important avec les annonces qui ont été faites par Patrice Vergriete il y a quelques semaines maintenant, avec l'arrivée sur notre territoire dunkerquois d'une entreprise qui va pouvoir absorber 2 000 mille personnes au niveau de l'emploi, il faut qu'on soit prêt, il faut que Saint-Pol-sur-Mer ne loupe pas le coche non plus et tous ces dispositifs-là ne peuvent que nous y aider.

Je ne rentrerai pas dans la polémique comme l'autre groupe d'opposition. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Madame Legros.

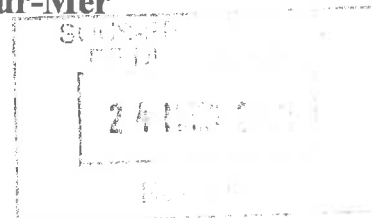
Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du Vendredi 11 Mars 2022**



Délibération : N° 07/2022

Objet : BILAN INTERMEDIAIRE 2020 – ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI.

Rapporteur : Madame LENOIR, Adjoint au Maire

Vu la délibération n°24/2020 relative au renouvellement de l'adhésion au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi pour l'année 2020 ;

Vu la délibération n° 25/2020 relative à l'appel à projets PLIE 2020/2021 et plan de financement – Accompagnement de parcours – Saint-Pol-sur-Mer ;

Considérant que le bilan d'exécution « accompagnement de parcours – Saint-Pol-sur-Mer », réalisé au 31 décembre 2020 est éligible au programme d'aide « Emploi et inclusion » du Fond Social Européen (FSE) ;

Considérant que le montant total des dépenses retenues au titre de l'année 2020 s'élève à 118 410,26€, le plan de financement de l'opération « accompagnement de parcours – Saint-Pol-sur-Mer » se décompose de la manière suivante : 71 046,16€ du FSE – 37 697,65€ de financement PLIE et 9 666,45€ de financement ville ;

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le coût total de l'opération « accompagnement de parcours – Saint-Pol-sur-Mer » au 31 décembre 2020 qui s'élève à 118 410,26 €.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame LENOIR, Adjoint au Maire ;

Après en avoir délibéré ;

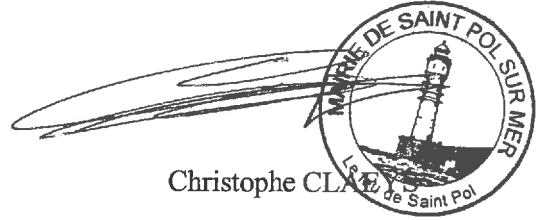
Sur proposition de Monsieur CLAEYS Maire délégué ;

DÉCIDE

- d'approuver le coût total de l'opération « accompagnement de parcours – Saint-Pol-sur-Mer » au 31 décembre 2020 qui s'élève à 118 410,26 €.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,



Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à la majorité par :

28 voix pour : CLAEYS – DEGUINES - LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI –BOUREY – LEFEBVRE – MERSSEMAN – TABIBOU - HAUDIQUET – DEBAVELAERE – GOURDEN – MASURE – CATOIRE – CLEMENT- CABARET - LAMIRAND – MAES – VERHAEGHE – DUMARQUEZ - NICOLLE – ANDRIES – MANIER - COEUIGNART – LEGROS – VANDORME – BAYRAKTAR – VARLET

6 abstentions : DEFRANCE – VAN DEN BROECKE - KUZNIEWSKI – NAVE – BRICHE - VAMPOUILLE

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil consultatif
convoqué le vendredi 4 mars 2022
pour la séance du vendredi 11 mars 2022

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 32
Nombre de procurations..... : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseillère
Madame CATOIRE Annick	Conseillère
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère
Madame CABARET Martine	Conseillère
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère
Madame ANDRIES Camille	Conseillère
Madame MANIER Francine	Conseillère
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère
Madame VARLET Virginie	Conseillère
Monsieur COEUIGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseillère

Absents- Excusés :

Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DUMARQUEZ a donné pouvoirs à M. MEENEBOO et Mme KUZNIEWSKI à M. NAVE.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2020.

Monsieur le Maire : Délibération n° 8, nous cédon la parole à Olivier Mersseman.

Monsieur MERSSEMAN : Huitième délibération relative à la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2020.

Chaque année, les Conseils Municipaux des communes membres d'un EPCI se voient remettre un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Ce rapport est établi par l'EPCI qui a en charge cette mission de service public, à savoir la Communauté urbaine de Dunkerque pour notre territoire.

Aussi, il vous est demandé de venir approuver la présentation de ce rapport pour l'année 2020.

Avez-vous des remarques ?

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Oui, merci Monsieur le Maire.

Sur ce rapport, quelques remarques qui recourent la conjoncture actuelle et les difficultés que vont rencontrer ou que peuvent rencontrer nos concitoyens. Dans ce rapport, on remarque que le prix de l'eau a été lissé notamment avec la fusion de deux secteurs ; le secteur gravelinois et le secteur dunkerquois. On a ainsi un secteur gravelinois qui voit son évolution des prix à la baisse. Le secteur dunkerquois qui voit son évolution des prix à la hausse. De manière à mutualiser et à lisser les tarifs du prix de l'eau avec néanmoins, une augmentation annuelle de plus d'1% par an.

Ça c'est le premier point sur lequel nous souhaitons vous alerter même si nous le ferons également à la Communauté urbaine de Dunkerque même si nous le faisons dans d'autres collectivités. Aujourd'hui, nos concitoyens subissent des augmentations de tous les côtés, que ce soit au niveau des aliments, que ce soit au niveau des carburants, que ce soit au niveau de l'énergie et là encore aujourd'hui on le remarque dans ce rapport, ils vont subir l'augmentation de l'eau donc c'est à dire des matières de première nécessité, des matières dont on ne peut pas se passer.

Une demande que ces tarifs puissent être gelés, à défaut d'être baissés, de manière à ne pas les pénaliser dans une situation qui est de plus en plus compliquée. On le sait, on a une population sur Saint-Pol-sur-Mer qui est parfois en grande précarité. Il nous convient, il convient de ne pas les mettre encore plus dans cette difficulté avec l'augmentation incessante des tarifs. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point c'est qu'un certain nombre d'investissements n'ont pas forcément été, ont été fait ou n'ont pas été fait ou ont été moins bien fait puisque l'épuration ou le système d'épuration perd de sa qualité au fur et à mesure des années même si, on le voit dans ce rapport un effort a été donné l'année dernière pour que ça puisse être remonté, que ça puisse être réparé.

Voilà l'intervention sur laquelle nous souhaitons intervenir. Que nous portions tous ensemble le message du gel des tarifs, du gel des augmentations pour éviter de pénaliser nos populations. Merci.

Monsieur le Maire :

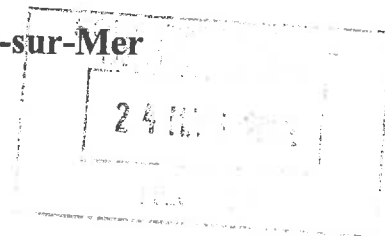
Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Et qui s'abstient ?

Donc oui, on approuve la présentation du rapport ? et qui n'approuve pas ?

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du vendredi 11 mars 2022**



Délibération : N° 08/2022

Objet : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2020.

Rapporteur : Monsieur Olivier MERSSEMAN, Adjoint au Maire

Vu l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que pour chaque commune ayant transféré sa compétence en matière d'eau potable ou d'assainissement à un établissement public de coopération intercommunale, le maire doit présenter au conseil municipal le rapport annuel qu'il aura reçu ;

Vu la délibération approuvée par le Conseil Communautaire en séance du 24 novembre 2021 relative à l'approbation du rapport annuel 2020 prix et qualité du service public d'assainissement ;

Considérant la nécessité de transparence et d'information des usagers dans la gestion des services publics locaux ;

Il est proposé d'approuver la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2020.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier MERSSEMAN ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

DÉCLARE

- Avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2020.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué

Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à l'unanimité

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil consultatif
convoqué le vendredi 4 mars 2022
pour la séance du vendredi 11 mars 2022

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents ... : 32

Nombre de procurations..... : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire
Monsieur MERSEMANN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseillère
Madame CATOIRE Annick	Conseillère
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère
Madame CABARET Martine	Conseillère
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère
Madame ANDRIES Camille	Conseillère
Madame MANIER Francine	Conseillère

Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel Conseiller

Monsieur NAVE Adrien Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine Conseillère
Monsieur BRICHE Tanguy Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina Conseillère

Madame VARLET Virginie Conseillère
Monsieur COEUGNART Albert Conseiller
Madame LEGROS Nathalie Conseillère
Monsieur BAYRAKTAR Özkan Conseiller
Madame VANDORME Catherine Conseillère

Absents- Excusés :

Madame DUMARQUEZ Valérie Conseillère
Madame DAHMANI Fatiha Conseillère
Madame KUZNIEWSKI Anne Conseillère

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DUMARQUEZ a donné pouvoirs à M. MEENEBOO et Mme KUZNIEWSKI à M. NAVE.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA DELIBÉRATION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL TERRITORIAL.

Monsieur le Maire : Délibération n° 9 et je passe la main à Jean-Luc Debavelaere.

Monsieur DEBAVELAERE : Merci Monsieur le Maire.

9^{ème} délibération relative à l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association du personnel territorial.

En décembre 2020, la collectivité a versé à l'association du personnel territorial une subvention de fonctionnement de 90 000 euros au titre de l'année 2021.

Jusqu'alors, le montant de cette subvention était de 30 000 euros plus élevé car la subvention comprenait une provision permettant d'attribuer, sur l'année, les gratifications ainsi que les primes aux agents de la collectivité.

Aussi, afin de faire correspondre la subvention à la réalité de la dépense, il a été convenu qu'une subvention complémentaire serait versée sur l'année N+1, dès lors que les éléments seraient connus de la collectivité.

A ce titre, je vous propose donc de venir autoriser le versement d'une subvention complémentaire de 16 260 euros à l'association du personnel territorial, ce qui correspond au tableau que vous avez sur le document.

Avez-vous des remarques ?

Monsieur le Maire : Oui Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Oui, merci Monsieur Debavelaere pour cette présentation. Je profite de cette délibération pour saluer le travail que vous effectuez auprès des associations, je sais qu'il est important et qu'il est salué au sein du monde associatif.

Revenir sur cette subvention complémentaire, c'est un engagement que vous aviez pris suite à la baisse des subventions à cette association dont acte, cette promesse est respectée, nous en prenons acte et vous remercions de l'avoir respecté.

Néanmoins, nous comprenons que vous avez des difficultés à vous faire entendre, c'est ce que vous nous avez dit en commission, qu'il y a des documents que vous avez demandés et que vous n'avez pas eus et nous comprenons qu'il y a une difficulté aussi sur les gratifications qui semblent être un point un peu, un peu compliqué pour permettre de bien budgéter le budget de l'année à suivre pour cette association.

Est-ce qu'il est...peut-être... une proposition : Est ce qu'il est possible qu'on puisse fournir à cette association un bilan des anciennetés, un bilan des départs en retraite, un prévisionnel des départs en retraite, pour qu'elle puisse peut-être anticiper et ajuster au mieux ces demandes de subventions ? Et que la commune ne se retrouve pas peut-être à devoir payer d'un bloc une grosse somme de manière à ce que ça ne pénalise pas cette association, que ça ne pénalise pas non plus la commune. Voilà la suggestion qu'on peut vous faire sur cette délibération, cela n'empêchera pas le vote pour de cette subvention. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Alors, je vais vous répondre.

Evidemment on avait anticipé ce schéma et en fait ce n'est pas possible tout simplement parce qu'on ne sait pas nécessairement un an à l'avance si la personne va partir en retraite ou non. On est tellement bien à la commune de Saint-Pol-sur-Mer qu'on reste même si on a l'âge légal de départ en retraite.

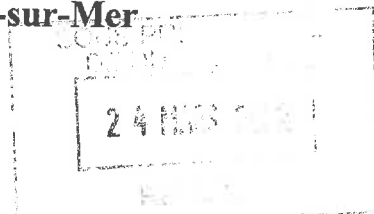
Monsieur DEGUINES : On ne peut pas forcer les personnes à prendre leur retraite même si elles peuvent y prétendre...

Monsieur le Maire : Exactement, exactement.

Qui vote donc pour cette délibération ?

Merci.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du vendredi 11 mars 2022.**



Délibération : N°09/2022

Objet : SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL TERRITORIAL

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc DEBAVELAERE, conseiller délégué

Vu la délibération n°04/2021 du 14 janvier 2021 relative au versement d'une subvention de fonctionnement de 90 000,00€ à l'association du personnel territorial ;

Considérant que cette somme ne pouvait tenir compte des primes versées par l'association aux agents municipaux (médaillles du travail et départ en retraite) ;

Considérant l'ensemble des informations fournies par la collectivité au terme de l'année 2021;

Il est demandé à l'assemblée d'octroyer une subvention complémentaire d'un montant de 16 260 € à l'association du personnel territorial de la commune de Saint-Pol-sur-Mer.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Luc DEBAVELAERE, conseiller délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

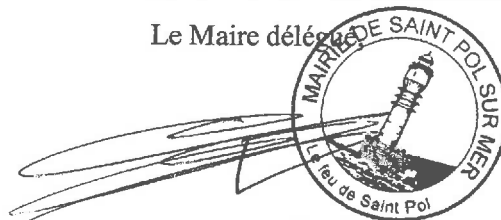
DÉCIDE :

- D'accorder une subvention complémentaire de 16 260 € à l'association du personnel territorial ;

DIT :

- Que cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2022.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire délégué



Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à l'unanimité

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil consultatif
convoqué le vendredi 4 mars 2022
pour la séance du vendredi 11 mars 2022

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 33
Nombre de procurations..... : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire
Monsieur MERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseillère
Madame CATOIRE Annick	Conseillère
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère
Madame CABARET Martine	Conseillère
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère
Madame ANDRIES Camille	Conseillère
Madame MANIER Francine	Conseillère
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère
Madame VARLET Virginie	Conseillère
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseillère

Absents- Excusés :

Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DUMARQUEZ a donné pouvoirs à M. MEENEBOO et Mme KUZNIEWSKI à M. NAVE.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA DELIBÉRATION RELATIVE A L'APPROBATION DU PLAN DE FORMATION.

Monsieur le Maire : Délibération n°10 pour l'approbation du plan de formation, je laisse la main à Martine Cabaret.

Madame CABARET : Merci Monsieur le Maire.

10^{ème} délibération relative à l'approbation du plan de formation 2022-2024.

Toutes les collectivités territoriales se doivent d'établir un plan de formation au profit de leurs agents.

La formation est un des outils de gestion des ressources humaines qui permet d'acquérir, de maintenir et de développer les compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public. Elle contribue ainsi à la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Ce programme, qui vous est présenté, découle des axes stratégiques fixés par la municipalité, des orientations données par la direction générale et des besoins exprimés par les services.

Il recense à la fois les besoins collectifs et individuels en formation des agents qui sont repris dans les 9 items qui normalement devraient s'afficher à l'écran. Je vais vous les nommer.

Donc il y a 9 axes, la sécurité des agents, le développement de la professionnalisation et de la modernisation des techniques d'entretien, la professionnalisation des encadrants à la pause méridienne, les techniques d'expression, de communication et relationnelles, le développement des compétences, le management, la gestion des conflits, la construction et le pilotage de projets les marchés publics.

Il est donc proposé à l'assemblée d'approuver le plan de formation pour les années 2022 à 2024.

Avez-vous des remarques ou des questions ?

Monsieur le Maire : Monsieur Coeuignart.

Monsieur COEUGNART : Bonsoir à tous. Monsieur le Maire délégué.

Je commence par une simple question mais qui est récurrente : Comment pouvons-nous intervenir sur les points à l'ordre du jour, sans avoir les documents, et notamment ceux des bilans des années précédentes afin de pouvoir en tirer des conclusions ?

Mais je dois vous dire que Monsieur Ozkan Bayraktar ayant fait cette demande en commission a reçu hier, quelques documents. Nous vous en remercions.

Cela nous permet de vous poser la question, y a-t-il un bilan de la réalité de l'exécution de ces formations ? Nous aurions aimé avoir le résultat du bilan de satisfaction immédiat et du bilan de satisfaction différé de ces formations qui figurent en fin de document du plan de formation 2017-2019.

Nous sommes heureux d'apprendre que nos personnels ne seront pas formés sur Windows 7 mais qu'il s'agit d'une erreur. Ouf ! On l'a échappé belle !
Combien de personnels ville sont-ils mis à disposition du SCAS ? Celui-ci dispose-t-il de son propre plan de formation ?

Vous nous confirmez qu'aucune formation n'a eu lieu, alors que certaines doivent être réalisées chaque année et donc pas de dépense formation inscrite au budget pour ces deux années 2020 et 2021. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Coeuignart. Pour la réponse par rapport à la SCAS effectivement il possède leur propre plan de formation. Pour windows7 vous l'avez relevé vous-même, très bien. Et pour l'absence des documents, ils sont arrivés donc je n'ai rien oublié Monsieur Coeuignart ? Ah ! oui le bilan à chaud et le bilan à froid par rapport. Je n'y vois absolument aucun inconvénient. Et deux personnes sont mises à disposition de la mairie. Voilà ! C'est bon ?
Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Oui merci Monsieur le Maire.

Je vais utiliser ma double casquette de conseiller municipal et de sapeurs-pompiers parce qu'on voit qu'effectivement dans les différents axes, on a la sécurité des agents mais on le sait, les agents sont sur le terrain, les services techniques, les employés municipaux de manière régulière.

On le sait, dans un certain nombre de cas, dans un certain nombre de drames, c'est les premières secondes, les premières minutes qui sont importantes.

La formation à utiliser un défibrillateur, la formation à faire les bons gestes au bon moment et on n'a pas vu dans ce plan de formation si, les agents ont la possibilité de se former aux gestes de premier secours via le PSC, via d'autres formes de formations. C'est peut-être une formule qui est donnée à part mais on ne le voit pas paraître dans ce plan de formation.

Si c'est le cas, tant mieux parce que c'est important pour un, la sécurité des agents mais aussi la réactivité au niveau de la population et si ce n'est pas le cas, peut-être l'envisager pour les plans de formations futures. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Donc là je parle sous contrôle de mes techniciens, oui, le PSC1 est au programme avec notamment l'intervention de, si je ne vous dis pas de bêtises, c'est l'Ordre de Malte Christian Maillasson. Voilà...c'est bien ça.

Qui vote pour ?

Je vous remercie.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du Vendredi 11 mars 2022

Délibération : N°10/2022

Objet : APPROBATION DU PLAN DE FORMATION 2022/2024

Rapporteur : Madame Martine CABARET, Conseillère déléguée

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 3 décembre 2021 relatif au vote du plan de formation 2022 / 2024 de la commune de Saint Pol sur Mer ;

Considérant qu'un plan de formation est un document qui prévoit, sur une période annuelle ou pluriannuelle, les objectifs et les moyens de formation permettant de valoriser les compétences et de les adapter au besoin de la collectivité et à l'évolution du service public ;

Considérant que le plan de formation est une obligation pour tout employeur public, dans lequel il est mentionné les actions de formations suivantes :

- formations d'intégration et de professionnalisation ;
- formations de préparation aux concours et examens professionnels ;

Considérant que ce plan de formation pourra au cours de la période triennale être adapté et complété en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents mais également de la collectivité ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le plan de formation.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Marjorie LENOIR, Adjointe au Maire délégué ;


Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

DÉCIDE

- D'approuver le plan de formation triennal 2022/2024 ci-joint ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires ;

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire délégué,


Christophe CLAE



Délibération adoptée à l'unanimité

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil consultatif
convoqué le vendredi 4 mars 2022
pour la séance du vendredi 11 mars 2022

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 33
Nombre de procurations..... : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DÉGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseillère
Madame CATOIRE Annick	Conseillère
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère
Madame CABARET Martine	Conseillère
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère
Madame ANDRIES Camille	Conseillère
Madame MANIER Francine	Conseillère
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère
Madame VARLET Virginie	Conseillère
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseillère

Absents- Excusés :

Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DUMARQUEZ a donné pouvoirs à M. MEENEBOO et Mme KUZNIEWSKI à M. NAVE.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA DELIBÉRATION RELATIVE AUX DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT.

Monsieur le Maire : Délibération numéro onze, je vous invite donc à prendre acte de l'usage fait des décisions établies en vertu de l'application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la dernière réunion du conseil municipal.

Y a-t-il des remarques ? Madame Vandorme.

Madame VANDORME : Merci Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les élus.
D'après les annexes qui nous sont présentées, il apparaît une somme de 44 983,80 euros qui est présentée dont 35 705 euros à OLB Productions. Par conséquent, il aurait été intéressant que la commission des marchés non finalisés se réunisse au préalable, ça n'a pas été le cas. Pour ce motif, nous nous abstiendrons. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Briche.

Monsieur BRICHE : Chers collègues.

A la lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire, notre Groupe a plusieurs remarques à formuler.

Concernant le marché de Noël, confirmation de ce que vous nous avez demandé, c'est annoncé c'est-à-dire facturation par OLB Productions à hauteur de 5 040,00 euros T.T.C, le prêt de plusieurs chalets en bois.

Dans notre commune, nous avons des employés municipaux qui pourraient fabriquer ces chalets. Nous en serions ainsi les propriétaires et pourrions les réutiliser à un moindre coût. Nous en avons déjà discuté avant décembre et vous disiez à juste titre être pris par le temps. Où en sommes-nous ?

Nous renouvelons donc notre demande de faire fabriquer des chalets par les services municipaux.

Egalement, nous avons une remarque sur le coût de l'intervention de la société « Pâte à fêtes ». En effet, il s'agit d'une dépense de 2 539,00 euros pour la réalisation de tatouages éphémères pendant sept heures et une activité de création de cartes de vœux avec dix enfants maximum toutes les trente minutes pendant quatre heures.

On tourne ainsi à 230,00 euros de l'heure pour la prestation. Cela nous semble très élevé. Pourriez-vous nous envoyer le nom de la personne qui est intervenue pour ces activités ?

Enfin, finir sur une note positive puisque vous lancez la phase test d'une application qui va permettre aux citoyens de signaler les problèmes rencontrés dans la commune. C'est une proposition que nous avons formulée dans le cadre des élections municipales, si cela peut se mettre en place, c'est une très bonne chose.

Madame OUGHAZDI : Bonsoir à tous.

Monsieur Briche, alors, il faut savoir que les services techniques ont fait beaucoup de travail déjà. C'est vrai, ils ont des talents, d'ailleurs, je les remercie publiquement parce qu'ils nous ont fait, je ne sais pas si vous avez vu lors de l'inauguration, la petite pancarte sur le balcon. En effet, ils ont du talent mais c'est trop de travail pour eux, donc voilà, les chalets on a préféré les acheter. Voilà, Monsieur Briche.

Monsieur le Maire : Je compléterai juste en indiquant que le jour du marché de Noël, il n'y avait pas que les chalets, si vous vous souvenez bien, il y avait des gardes corps qui étaient tout autour de la place qui eux avaient été réalisés par les menuisiers de la ville. Donc, ça en plus de leur travail quotidien. Voilà, tout simplement.

Monsieur BRICHE : Par contre, c'est les acheter ou les louer ?

Monsieur le Maire : Non, non, il y en a qui ont été achetés, trois de mémoire et les autres loués.

Monsieur BRICHE : D'accord, parce que ce n'était pas...

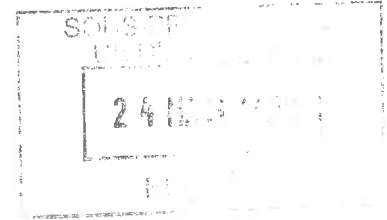
Monsieur le Maire : Et enfin sur la dernière... Oui, nous partons effectivement sur une modernisation et une modernité de la ville de Saint-Pol-sur-Mer, de son mode de fonctionnement, de l'administration et n'attendez quand même pas que je vous remercie d'avoir eu l'idée de l'application. C'est moi qui la mets en application.

Donc, qui vote pour ?

Qui vote contre et qui s'abstient ?

Merci.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du vendredi 11 mars 2022**



Délibération : N°11/2022

Objet : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil est invité à prendre acte de l'usage fait des décisions du Maire établies en vertu de l'application de depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Il s'agit :

01. De la décision n°2021/275 relative à l'usage du droit de préemption pour l'acquisition d'un immeuble à usage de bureau et de stockage 4/11 rue Gabriel PERI à Saint-Pol-sur-Mer, parcelles cadastrées 540 AK n°7 et AK n°166 ;
02. De la signature d'une convention d'occupation privative du domaine public avec la société INFRACOS moyennant une redevance annuelle de 9 300€ HT ;
03. De la signature du contrat de maintenance avec la société « Idéation » relatif au logiciel « TELEINV » pour un montant annuel de 520€ HT ;
04. De la signature de la convention de partenariat avec le bateau feu, pour l'animation Histoire en série du 14 janvier 2022 à la médiathèque Emile Zola pour un montant de 236.97€ HT ;
05. De la signature d'un avenant au contrat avec la société « CLEOBADIE Productions » pour modifier la date du mardi 22 décembre au mercredi 22 décembre 2021 ;
06. De la signature de la convention avec l'association « La sauvegarde du Nord » pour l'action « Lis avec moi » organisée par la médiathèque le 11 décembre 2021 pour un montant de 140€ ;
07. De la signature du contrat de cession avec la société « OLB Productions », concernant les manifestations du 11 décembre 2021 pour un montant de 1 520€ TTC ;
08. De la signature du contrat de cession avec la société « OLB Productions », concernant les manifestations du 12 décembre 2021 pour un montant de 2 045€ TTC ;
09. De la signature du contrat de cession avec la société « OLB Productions », concernant les manifestations du 15 décembre 2021 pour un montant de 1 220€ TTC ;
10. De la signature du contrat de cession avec la société « OLB Productions », concernant les manifestations du 10 décembre 2021 pour un montant de 3 490€ TTC ;
11. De la signature du contrat de cession avec la société « OLB Productions », concernant les manifestations du 23 décembre 2021 pour un montant de 2 390€ TTC ;

12. De la signature du contrat de cession avec la société « OLB Productions », concernant les manifestations du 29 décembre 2021 pour un montant de 920€ TTC ;
13. De la signature de la convention d'animation avec l'association « Labo des histoires » pour 3 séances d'ateliers d'écritures créatives pour un montant de 732,67€ ;
14. De la signature du contrat de services avec la société « Arpège » pour un montant de 4 950€ HT ;
15. De la signature du contrat de cession avec la société « OLB Productions », concernant les manifestations du 10 décembre 2021 au 2 janvier 2022 pour un montant de 4 200€ HT ;
16. De la signature du contrat de cession avec la société « OLB Productions », concernant les manifestations du 23 décembre 2021 pour un montant de 2 050€ TTC ;
17. De la signature du contrat de cession avec la société « OLB Productions », concernant les manifestations du 18 au 23 décembre 2021 pour un montant de 10 740€ TTC ;
18. De la signature du contrat de cession avec la société « OLB Productions », concernant les manifestations du 24 décembre 2021 pour un montant de 2 590€ ;
19. De la signature du contrat de cession avec la société « OLB Productions », concernant les manifestations du 2 janvier 2022 pour un montant de 3 700€ TTC ;
20. De la signature de la convention avec le « CETIDE » pour une prestation d'insertion sociale et professionnelle relative au montage et au démontage des chalets de Noël pour un montant de 140€ TTC.
21. De la signature des contrats de financements des BAFA-BAFD pour 12 jeunes Saint-Polois (8 BAFA, 2 BAFA spécialité accompagnement des enfants en situation de handicap » et 2 BAFD pour un montant total de 3 983,00€ TTC ;
22. De la signature de la convention avec l'association Colline, organisme de formation « analyse des pratiques professionnelles » pour un montant total de 2 299,12€ TTC ;
23. De la signature de la convention de partenariat avec l'association « Rencontres Audiovisuelles » dans le cadre du projet régional « Ciné soupe » pour un montant total de 950,00€ TTC ;
24. De la signature du second avenant relatif à la restauration municipale du 1^{er} janvier 2022 au 31 août 2022 dans les conditions définies par le marché ;
25. De la signature du contrat avec l'artiste « YORI » pour une prestation de service d'un montant de 3 500,00€ TTC ;
26. De la signature du contrat avec la société « Pâte à fêtes » pour une prestation de service d'un montant de 2 539,20€ TTC ;
27. De la signature du contrat avec la société « Ice and Art » pour une prestation de service de sculpture sur glace d'un montant de 2 489,80€ TTC ;

28. De la signature du contrat avec a société « Cleobadie productions » pour le spectacle « Parole de Sapin » d'un montant de 619,80€ TTC ;
29. De la signature de la convention relative au renouvellement de l'adhésion au Plan local pour l'insertion et l'emploi 2022 pour un montant de 53 723,25€ (20 250 habitants au 1er janvier 2022 * 2,653€).

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué



Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à la majorité par :

25 voix pour : CLAEYS – DEGUINES - LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI –BOUREY – LEFEBVRE – MERSSEMAN – TABIBOU - HAUDIQUET – DAHMANI - DEBAVELAERE – GOURDEN – MASURE – CATOIRE – CLEMENT- CABARET - LAMIRAND – MAES – VERHAEGHE – DUMARQUEZ - NICOLLE – ANDRIES – MANIER – VAMPOUILLE

10 abstentions : DEFRANCE – VAN DEN BROECKE - KUZNIEWSKI – NAVE – BRICHE – COEUGNART – LEGROS – VANDORME – BAYRAKTAR – VARLET

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil consultatif
convoqué le vendredi 4 mars 2022
pour la séance du vendredi 11 mars 2022

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 33
Nombre de procurations..... : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire
Monsieur MERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseillère
Madame CATOIRE Annick	Conseillère
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère
Madame CABARET Martine	Conseillère
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère
Madame ANDRIES Camille	Conseillère
Madame MANIER Francine	Conseillère
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère
Madame VARLET Virginie	Conseillère
Monsieur COEUIGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseillère

Absents- Excusés :

Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DUMARQUEZ a donné pouvoirs à M. MEENEBOO et Mme KUZNIEWSKI à M. NAVE.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS A PROPOS DE LA MOTION DÉPOSÉ PAR LE GROUPE DÉFI SAINT-POLOIS

Monsieur le Maire : Dernier point donc, la motion du rassemblement national, elle est sur vos tables, je pense que vous avez tous eu le temps d'en prendre connaissance.

Monsieur NAVE : Elle doit être présentée Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Elle a été déposée sur la table, le règlement intérieur Monsieur Nave, je vous invite à le relire.

Monsieur NAVE : Oui, mais d'accord, il y a le CGCT qui fait foi avant le règlement intérieur.

Monsieur le Maire : Allez, si vous avez envie de parler de la tenue vestimentaire et des gilets jaunes, allez-y...

Monsieur NAVE : En plus, ce n'est même pas moi, c'est ma collègue Sabrina Van Den Broecke qui va la présenter au titre du groupe Défi saint-polois.

Madame VAN DEN BROECKE : Monsieur le Maire, chers collègues élus.

Nous sommes régulièrement sollicités et interpellés par des parents concernant la sécurité de nos enfants aux abords des écoles. En effet, il faut savoir et ne pas négliger que, malgré la mise en place des ralentisseurs, la création d'une zone à 30 km/heure et l'achat des avertisseurs visuels Zak et Alice, et Alix pardon, présents aux passages piétons, des accidents arrivent encore.

Ces accidents arrivent notamment en période hivernale par manque de visibilité liée à la rapide tombée du jour.

Notre objectif, en tant qu'élus, est de réduire ce manque de visibilité pour protéger nos enfants et nos habitants. Nous devons donc anticiper et mettre en place le maximum de mesure pour la sécurité de nos enfants et de tous.

Dans cette optique, une première mesure concrète et efficace serait de mettre en place le port du gilet réfléchissant aux abords des écoles et plus particulièrement lors des périodes hivernales.

Afin de protéger nos enfants et les parents, les élus du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer réunis en séance du 11 mars décident donc la distribution des gilets réfléchissants pour tous les enfants inscrits dans les écoles de la commune, la mise en place d'une campagne informative pour les parents afin de faciliter la mise en place de cette action, la sensibilisation

au port du gilet réfléchissant auprès des parents et de la population. Et enfin, d'interpeller les Députés des 13 et 14^{ème} circonscriptions ainsi que les candidats aux élections législatives de juin 2022 pour qu'ils s'engagent à voter des dispositifs pour rendre obligatoire le port du gilet aux enfants pour les trajets domicile-école en période hivernale et pendant toutes les sorties ou activités scolaires en extérieur de l'école. Merci à vous pour votre attention.

Monsieur le Maire : Je vais laisser la parole à Roland.

Monsieur HAUDIQUET : Oui bonsoir à tous.

Donc j'ai pris note de votre motion d'exposé mais nous n'avons pas attendu après le Défi saint-polois pour mettre en place ce système pour avoir des gilets réfléchissants.

Nous avons engagé déjà depuis deux ans et finalisé cette année fin octobre, début novembre, sous la coupe de Madame Merlevede, la mise en place et la dotation aux enfants des collèges Robespierre et Deconinck de clips c'est-à-dire des bracelets rétro-réfléchissants que nous avons donné aux enfants venant à vélo, en trottinette ou tout autre moyen à deux roues.

Nous avons constaté aussi avec les proviseurs des différents lycées l'inconvénient de ces produits qui dans un premier temps étaient faits pour signaler ces enfants et qui avaient été détournés de leur objectif initial pour les transformer en épée de Jedi.

Donc ils se bagarraient avec ça et le proviseur a dû en coller deux ou trois pour les rappeler à l'ordre. Donc, actuellement, nous avons un dispositif c'est les clips rétro-réfléchissants.

Une deuxième fournée va être faite sous peu, fin mars, début avril, avec le concours de Florence Courtois qui est déléguée pour la sécurité des enfants. Donc ce système est impeccable. C'est un système lorsqu'il n'est pas utilisé est clipsable et fait un petit rouleau de cinq centimètres, on peut le mettre facilement dans la poche et ensuite le remettre quand on en ressort à vélo. Voilà.

Monsieur le Maire : Merci Roland. Moi, je conclurai très rapidement.

Deux points. Sur le fond on veut tous la sécurité de nos enfants. Voilà, donc là-dessus il n'y a aucun débat possible quel que soit le bord politique évidemment.

Là où ça me dérange un peu plus, c'est sur certaines formulations : Rendre obligatoire... quelle est l'étape suivante... L'uniforme ?

Saisir des Députés, allez-y, aucun souci. Vous avez une casquette de Conseiller Régional Monsieur Nave, allez-y aucun problème.

Voilà ça c'est les deux choses et là où je vous rejoins encore une fois c'est la sécurité de nos enfants et je pense que vous aurez constaté qu'aux abords de l'école Kergomard, nous avons mis en place la première rue scolaire, qui a été mise en place et qui rencontre un franc succès, je pense que ça n'est que la première. Voilà.

Revenons sur le vote de la motion. Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Merci

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-POL-SUR-MER

Séance du 11 MARS 2022

24 MARS 2022

MOTION DEPOSEE PAR « LE DEFI SAINT-POLOIS »

Protéger nos enfants aux abords des écoles « Port du gilet réfléchissant »

Nous sommes régulièrement sollicités et interpellés par des parents concernant la sécurité de nos enfants aux abords des écoles.

En effet, il faut savoir et ne pas négliger que, malgré la mise en place de ralentisseurs, la création de « zone à 30 kms/h » et l'achat des avertisseurs visuels Zac et Alix présents aux passages piétons, des accidents arrivent encore. Ces accidents arrivent notamment en période hivernale par manque de visibilité liée à la rapide tombée du jour.

Notre objectif en tant qu'élu et de réduire ce manque de visibilité pour protéger nos enfants et nos habitants. Nous devons anticiper et mettre en place le maximum de mesures pour la sécurité de nos enfants et de tous.

Dans cette optique une première mesure concrète et efficace serait de mettre en place « le port du gilet réfléchissant aux abords des écoles et plus particulièrement lors des périodes hivernales ».

Afin de protéger nos enfants et les parents, les élus du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer, réunis en séance du 11 mars 2022, décident :

- la distribution de gilets réfléchissants pour tous les enfants inscrits dans les écoles de la commune,
- la mise en place d'une campagne informative pour les parents afin de faciliter la mise en place de cette action,
- la sensibilisation au port du gilet réfléchissant auprès des parents et de la population,
- d'interpeller Messieurs les députés des 13^{ème} et 14^{ème} circonscription, ainsi que les candidats aux élections législatives de juin 2022, pour qu'ils s'engagent à voter des dispositifs pour rendre obligatoire le port du gilet aux enfants pour les trajets domicile école en période hivernale et pendant toute les sorties ou activités scolaire en extérieur de l'école.

Pour le groupe Défi Saint-polois
Adrien Nave

Motion rejetée à la majorité par :

5 voix pour : DEFRANCE – VAN DEN BROECKE - KUZNIEWSKI – NAVE – BRICHE

29 voix contre: CLAEYS – DEGUINES - LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI –BOUREY – LEFEBVRE – MERSSEMAN – TABIBOU - HAUDIQUET – DEBAVELAERE – GOURDEN – DAHMANI - MASURE – CATOIRE – CLEMENT- CABARET - LAMIRAND – MAES – VERHAEGHE – DUMARQUEZ - NICOLLE – ANDRIES – MANIER - COEUGNART – LEGROS – VANDORME – BAYRAKTAR – VARLET

1 abstention : - VAMPOUILLE

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil consultatif
convouqué le vendredi 4 mars 2022
pour la séance du vendredi 11 mars 2022

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents ... : 33

Nombre de procurations..... : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseillère
Madame CATOIRE Annick	Conseillère
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère
Madame CABARET Martine	Conseillère
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère
Madame ANDRIES Camille	Conseillère
Madame MANIER Francine	Conseillère
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère
Madame VARLET Virginie	Conseillère
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseillère

Absents- Excusés :

Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DUMARQUEZ a donné pouvoirs à M. MEENEBOO et Mme KUZNIEWSKI à M. NAVE.

PROCES-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DES QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire : Passons aux questions orales. Oui, Monsieur Briche.

Monsieur BRICHE : Oui, j'ai une question orale relative à la mémoire et aux anciens combattants.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus.

Le 11 novembre 2021, le souvenir français en partenariat avec de nombreuses associations mémorielles et d'anciens combattants, avec le soutien également de l'U.N.C, a lancé une pétition pour sensibiliser les élus des communes de France à la disparition des tombes de morts pour la France dans les cimetières communaux.

En effet, tous les jours disparaissent des tombes familiales dans lesquelles sont inhumées des combattants morts pour la France.

Ces disparitions sont généralement dues à la durée de leur concession qui est arrivée à échéance ou du fait d'une procédure d'abandon. Au titre de la mémoire, il nous semble important de ne pas laisser ces personnes tomber dans l'oubli. Nos questions sont donc les suivantes. Pouvez-vous effectuer un recensement des tombes en partenariat avec les associations d'anciens combattants, des personnes ayant combattues pour la France ou morts pour la France et qui sont inhumées dans notre cimetière ?

Si des tombes sont recensées, pouvez-vous mettre en place une politique de sauvegarde de ces caveaux ou en cas de reprise, créer une tombe ou un monument pour regrouper et inhumer les restes des combattants et de leurs familles.

La création d'un monument ou d'une stèle reprenant les noms de ces soldats peut être aussi envisagée. En ces temps difficiles, agir à la sauvegarde des tombes de ceux qui se sont battus pour nos libertés relèvent de l'engagement et de la lutte contre l'oubli. Merci.

Monsieur MEENEBOO : Je peux dire un petit mot ?

Monsieur le Maire : Oui vas-y René, je t'en prie.

Monsieur MEENEBOO : Mesdames et Messieurs, bonjour à vous tous.

Là, je comprends Monsieur Briche qu'il y a des recherches à faire et on en fait encore aujourd'hui. Je peux vous dire qu'à Saint-Pol-sur-Mer, on a quand même un cimetière qui est très bien entretenu. Aujourd'hui il y a un suivi. Il y a un suivi aussi pour ces anciens combattants, je vais vous dire franchement, on n'attend pas auprès de vous pour regarder éventuellement s'il n'y aurait pas eu des oublis.

Mais aujourd'hui, je peux vous dire qu'il n'y a pas d'oubli. Pratiquement tous les gens, quelles que soient les guerres, je parle de 14-18 à malheureusement la guerre d'Algérie, sont sur les stèles ou éventuellement au monument aux morts.

Je ne vois pas d'autres soldats qui ne sont pas dessus à part les gens qui ont refusé mais ils ont toujours des fleurs et nous ne les oublions pas le 11 novembre, ils sont fleuris, nous allons sur leurs tombes apporter les fleurs de la ville.

Il y a des gens, ils ont été au Kosovo, ils sont revenus au cimetière de Saint-Pol mais ils n'ont pas désiré être sur le caveau, c'est-à-dire les monuments. Je peux vous dire encore dimanche passé, j'étais avec les zouaves. Vous connaissez l'association des zouaves Nord/Pas-de-Calais ? On a été déposer des gerbes dans plusieurs endroits, là où on a eu 4 000 morts enterrés en 14-18. Je peux vous dire que là, il n'est pas possible de mettre tous les noms parce qu'ils ont été enterrés directement dans le sol.

Aujourd'hui, on a fait un petit monument. Il a fallu se battre et je peux vous dire les associations se sont battues pour avoir l'aide gouvernementale qui n'était pas le gouvernement de maintenant, je parle des anciens gouvernements. On a tous mis la main à la poche et de ce fait là, il y a un petit monument dans plusieurs endroits.

Aujourd'hui il y a des usines qui se construisent dessus, malheureusement. Mais, c'était des champs de bataille où ils se réunissaient pour se faire la guerre, pour se battre. Oui, en 14, il n'y avait pas de communication comme maintenant mais il y a quand même des gens qui ont suivi cela jusqu'à aujourd'hui et sont encore là pour marquer leur présence, le souvenir, la mémoire. Voilà, merci.

Monsieur BRICHE : Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Voilà, vous l'avez entendu, j'ai la chance d'avoir un adjoint qui parle avec le cœur quand on aborde ce sujet. Donc pour répondre de manière plus précise et exhaustive à votre question, nous avons 12 concessions récentes ou anciennes mais qui sont entretenues, 5 concessions peu entretenues, 4 concessions en déshérence au cimetière de Saint-Pol relatif à la 2^{ème} guerre mondiale. Des gens qui sont tombés en opex notamment en Indochine, en ex Yougoslavie et parmi les morts pour la France notamment figure Marceau Gremain dont, oui effectivement, une rue de la commune porte le nom.

Voilà, je n'exclus pas effectivement à moyen, court ou long terme je ne sais pas encore, de créer effectivement une commission sur les questions mémorielles et l'histoire de la commune.

Voilà... Autres questions ? Oui Monsieur Vampouille, allez-y.

Monsieur VAMPOUILLE : Merci Monsieur le Maire.

Ce n'est pas vraiment une question Monsieur, je me demande qui est la personne qui se trouve derrière vous ? Il me semble le reconnaître mais je n'en suis pas sûr, c'est pour ça. Merci.

Monsieur le Maire : Madame Defrance.

Madame DEFRANCE : Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous vous avons signalé à plusieurs reprises la dangerosité par non-visibilité de plusieurs carrefours matérialisés par un stop et sorties des résidences dans notre commune.

Il était prévu de mettre des miroirs à ces endroits. Où en sont ces projets ?

Angle rues Roger Salengro et Victor Hugo, angle rue des Fauvettes et rue Courbet, angle de l'impasse des châtaigniers et de la rue de la République, au niveau de la rue Etienne Dolet et résidence rue Pierre et Marie Curie.

Merci.

Monsieur le Maire : Merci Madame Defrance.

Alors, pour rappel c'était une compétence CUD qui a été déléguée aux villes. Voilà, toutes les demandes sont traitées par notre service aménagement urbain, elles sont étudiées et traitées et il y a une étude de faisabilité qui est faite pour chacune d'entre elles.

Là aujourd'hui, je peux vous répondre par exemple pour la rue Pierre et Marie Curie. L'étude de faisabilité est effectivement terminée. L'implantation du miroir, le problème c'est qu'en fait ce miroir doit être mis sur une façade d'un particulier qui refuse, du coup, il y a une solution alternative conjointement avec le bailleur, on est en train de travailler sur des miroirs convexes de type rétroviseur.

Autres questions orales ? Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Oui, merci Monsieur le Maire.

Concerne le quartier Carnot et Dolet, nous vous avons régulièrement alerté, vous et vos prédécesseurs d'ailleurs et dernièrement lors du Conseil Municipal du 06 décembre 2021 sur les problématiques liées au stationnement et à la circulation dans ce quartier.

Ces problèmes durent depuis de nombreuses années sans qu'aucune réponse sérieuse n'ait été apportée. Pire, la modification des sens de circulation notamment rue Jules Ferry entraînent des détours des automobilistes et une fréquentation plus importante de la circulation au niveau du collège Robespierre.

Suite au Conseil municipal du 06 décembre, nous avons fait distribuer un questionnaire que j'ai ici pour lequel nous avons eu un grand nombre de réponses et pour lequel une bonne partie de la population nous a répondu.

Le 04 mars dernier, un riverain vous a également écrit pour signaler des problèmes de vitesse dans la rue Etienne Dolet vous décrivant la situation, il n'a pas eu de retour.

Vous êtes en relation, plus particulièrement aussi, encore avec un autre riverain concernant la rue Jean Macé pour les plots qui sont mis au niveau de la salle des sports. D'ailleurs, nous avons bien pris connaissance de la réponse que vous lui avez apportée hier par courrier. Dans ce cas particulier, je pense qu'il y a une confusion qui a été faite au niveau des plots puisqu'il demande que les plots en face des maisons qui sont au niveau de la salle de sports soient retirés et que, un seul plot soit mis au niveau de son garage à lui de manière à ce qu'il puisse avoir la mesure... pour qu'il puisse sortir de son garage sans que les voitures gênent ou sans

qu'il puisse être accroché, etc... et sans que cela bien sûr gêne les riverains puisqu'il n'est pas... il n'est pas dans une optique de nuisance, il est vraiment là dans un cadre de fluidifier cette circulation et ce stationnement.

Vous nous avez indiqué qu'il n'y avait pas de problème au niveau de ce quartier, force est de constater qu'effectivement il y en a. Nous prenons note que vous avez, vous vous engagez à une campagne de sensibilisation au niveau des utilisateurs de la salle, au niveau des utilisateurs de l'école et des riverains, que vous allez mesurer l'impact et que vous allez adapter les mesures en fonction de la situation. D'une manière générale, les travaux de réaménagement du quartier sont-ils programmés prochainement ?

En attendant une consultation plus large sur le modèle de la réunion organisée pour les rues Pasteur, Félix Faure, Raspail et Jean Jacques Rousseau, est-elle prévue pour que l'ensemble des riverains puissent donner leur avis sur ces différents sujets ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Donc, je vais commencer par saluer votre propension à faire d'un cas unique une généralité.

Effectivement, vous avez eu ma réponse qui a été faite à ce Monsieur de la rue Jean Macé puisque lui-même dans son courrier disait qu'il avait reçu les journalistes en votre présence, donc forcément... oui bon bref !

Donc vous imaginez bien que je ne suis pas resté les bras croisés, que mes services sont allés sur place et on fait une enquête de voisinage qui, étrangement, est en complète opposition avec le sondage que vous avez pu faire. Bon ! bref. Ceci étant je ne vais pas nier l'existence d'un problème que ce Monsieur peut avoir et nous allons traiter mais comme il se doit, comme un cas général.

Voilà Monsieur Nave, autres questions ? Monsieur Briche.

Monsieur BRICHE : Oui, ma question concernera la circulation et le stationnement dans la cité des cheminots et cité B.P.

Monsieur le Maire et chers collègues. Nous avons été alertés collectivement, votre groupe et notre groupe par plusieurs riverains sur les problématiques liées au stationnement et à la circulation dans le quartier de la cité B.P.

En 2020, vous avez décidé de poser des enrochements afin d'éviter le stationnement anarchique de certains véhicules. Cette solution n'a pas fait l'unanimité et a entraîné la mise en place d'un parking végétalisé qui a permis de solutionner le problème de stationnement tout en préservant les espaces verts.

Les mêmes aménagements ont pu être réalisés place Sillery. Aujourd'hui, d'autres habitants de la même rue ont émis le souhait de bénéficier également de ce genre d'aménagement. Ma question est donc la suivante. Pouvez-vous prévoir la consultation des riverains et la mise en place de ces parkings aménagés sur les autres îlots d'habitations de ce quartier ?

D'autre part, des réunions sont organisées dans le cadre du N.P.N.R.U. Ces réunions sont régulièrement organisées sur des horaires ne permettant pas aux personnes qui travaillent de se rendre disponibles pour y assister. Est-il possible de prévoir des réunions plutôt en fin d'après-midi également pour toucher un maximum de personnes ?

Les sens de circulation présentés lors de ces réunions sont parfois incohérents ou peu pratiques. Une consultation plus large sur le modèle de la réunion organisée pour les rues Pasteur – Raspail – Félix Faure ou Jean Jacques Rousseau est-elle prévue pour que l'ensemble des riverains puissent donner leur avis sur ce sujet ?

Merci.

Monsieur le Maire : Alors à vos deux premières questions, la réponse est « oui », voilà effectivement l'aménagement place Sillery sera repris et sera revu sur d'autres places dans le quartier donc c'était prévu. La seconde question qui était relative au déplacement des réunions un peu plus tard pour pouvoir drainer un peu plus de monde, oui, pourquoi pas. Après, il faudra voir techniquement et en fonction des horaires évidemment des gens et la dernière question, rappelez-moi, elle était relative au NPNRU ?

Monsieur BRICHE : C'est sur les sens de circulation et donc on demande que des consultations comme elles ont été faites pour les rues Pasteur – Raspail – Félix Faure ou Jean Jacques Rousseau soient faites aussi notamment dans le cadre de la cité B.P.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur BRICHE : Je peux vous présenter le plan qu'on distribue aux gens, enfin je veux dire, c'est

Monsieur le Maire : Oui, oui, pourquoi pas, bien sûr.
Est-ce qu'il y a d'autres questions ? oui Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Oui merci, la dernière pour notre Groupe.
Elle concerne la rue des Rossignols et notamment le projet de lotissement qui était prévu en collaboration avec le Cottage. On a eu un certain nombre d'informations sur ce sujet, en novembre 2018 à travers le Pôle Position, novembre et décembre 2019 à travers un autre Pôle position. Or, il s'avère qu'un certain nombre de dysfonctionnements, que ce soit dans l'élaboration des marchés, je vais le dire comme ça, du permis de construire plus exactement ont été constatés. Il a été signalé justement ces dysfonctionnements et donc le projet a pris du retard parce qu'il a fallu remettre à jour le permis de construire. Ce permis de construire, visiblement, n'a pas été mis à jour ce qui a entraîné différents recours pour ce projet de lotissement.

Aujourd'hui, on constate que, après quatre ans d'annonces sur ce projet de lotissement, rien ne sort. On peut voir là maintenant sur le site du cottage que ce projet est prévu pour 2023 sans qu'on ait d'information si le problème a été résolu, je vais le dire comme ça et donc on se retrouve aujourd'hui avec un terrain vague. Un projet de lotissement qui n'est pas forcément adapté au quartier et surtout un quartier où on a une friche en état d'abandon. Donc, est-ce que vous pouvez nous donner plus d'informations sur les recours qui sont en cours et sur l'état d'avancement de ce projet ? Merci.

Monsieur le Maire : Alors, pour faire de manière concise. Oui, il y a un riverain qui a déposé plusieurs recours contre le permis de construire. L'audience a été fixée le 17 mars selon nos informations donc très bientôt, dans 6 jours. Voilà où nous en sommes. Donc, effectivement le chantier est à l'arrêt suite à ces recours et la situation nous l'espérons devra être débloquée après le 17.

D'autres questions ?

Alors, pour conclure cette séance, je vous informe que le prochain Conseil Consultatif devrait avoir lieu le 10 juin. Voilà, je vous remercie pour votre attention, vos participations et je vous souhaite à tous une bonne soirée.

Monsieur VAMPOUILLE : Je n'ai pas eu ma réponse Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : Mais, on va vous la donner en privé, il n'y a aucun problème.

Monsieur VAMPOUILLE : Ok, merci.

Monsieur le Maire : Bonne soirée.